



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissions d'orientation agricole

Question écrite n° 33653

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la composition des commissions départementales d'orientation agricole. Un projet de décret prévoit en effet de modifier leur composition en l'élargissement aux représentants de la distribution agroalimentaires, des associations de protection de la nature, de consommateurs et de l'artisanat. Les organisations professionnelles agricoles se trouveraient ainsi minoritaires au sein de ces instances, alors même que celles-ci doivent rendre des avis sur des questions relevant directement de la vie des exploitations. Il lui demande donc s'il entend faire en sorte que soit augmenté en conséquence le nombre de sièges détenus par les représentants de l'agriculture (au moins un siège supplémentaire pour la chambre d'agriculture et un pour les bailleurs), afin de leur redonner la majorité au sein des CDOA.

Texte de la réponse

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 accorde des compétences aux commissions départementales d'orientation de l'agriculture dans la mise en oeuvre des contrats territoriaux d'exploitation et adapte en conséquence la composition de ces commissions qui est élargie à de nouveaux partenaires de l'agriculture multifonctionnelle. Pour préserver le caractère agricole des commissions d'orientation, le décret d'application de la loi prévoit d'accroître parallèlement la représentation des exploitants agricoles qui est renforcée par deux représentants supplémentaires de leurs organisations syndicales, deux représentants supplémentaires de la chambre d'agriculture et un représentant des fermiers-métayers.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33653

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4634

Réponse publiée le : 6 septembre 1999, page 5241